

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice : 10 présents : 08 pouvoirs : 01 votants : 09 pour : 09 contre : 00 abstention : 00 <u>Date de convocation</u> 6 juin 2024 <u>Date d'affichage</u> 6 juin 2024	<p>L'an deux mil vingt quatre et le Onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.</p> <p><u>Présents</u> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Guy BRULON, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET.</p> <p><u>Absents</u> : Richard GABILLAT a donné pouvoirs à Françoise FERRANDON</p> <p style="text-align: center;">Damien FRADET</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chantal HIBERT</p>
--	---

OBJET : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Délibération N°15_11/06/24

- VU le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.135-6 et L.452-43,
- VU le Code du Travail et notamment sa partie IV,
- VU le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
- VU la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,
- VU la Charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexuels,
- VU la fiche explicative de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique relative à la présentation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique,
- VU la délibération du Conseil d'Administration n°CA-2023-28 du 20 juin 2023 relative à la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Considérant** que toute autorité territoriale, qu'elle soit affiliée ou non affiliée au CDG 36, a l'obligation de mettre en place, depuis le 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,
- Considérant** que les Centres de Gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,
- Considérant** que pour une collectivité de moins de 6 agents, le tarif annuel de la prestation définit par le Centre de Gestion de l'Indre, s'élève à 20 €,
- VU le projet de convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ci-annexé,
- VU le Budget Primitif 2024,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

* **ADHÈRE** au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de l'Indre.

* **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion jointe en annexe et relative au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes et ses éventuels avenants avec le Centre de Gestion de l'Indre.

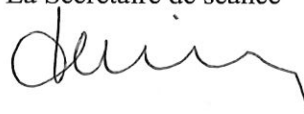
* **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire


Philippe VIAUD



La Secrétaire de séance


Chantal HIBERT